

**Arrêté temporaire n°ST25/511
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

CLOS DES TROENES et PLACE DE L'ORME

Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-10,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU l'autorisation de voirie n° ST25/511AV,
VU l'arrêté notifié le 9 avril 2024 portant délégation de signature au 1er Conseiller Municipal Délégué,
VU la demande émise par SARL VINCENT SENECHAL demeurant 3 rue du Moulin 62182 HENDECOURT LES CAGNICOURT représentée par Monsieur Vincent SENECHAL aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,
CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages de fibre optique rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 01/10/2025 au 01/12/2025 CLOS DES TROENES et PLACE DE L'ORME,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 01/10/2025 et jusqu'au 01/12/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent au 11 CLOS DES TROENES et 2 PLACE DE L'ORME :

- La circulation des poids lourds est interdite ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- Le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et possible de mise en fourrière immédiate ;

Article 2

Le présent arrêté devra être affiché sur le site pendant toute la durée du chantier.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SARL VINCENT SENECHAL.

Article 4

Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Martin-Boulogne, le 30 septembre 2025
Pour le Maire,
Conseiller municipal délégué à la voirie et cimetière

//

René WIART

DIFFUSION:

- *SARL VINCENT SENECHAL*
- *la Police Municipale*

ANNEXES:

dossier technique

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Dossier technique pour Conduite cassée

L'opérateur est réputé avoir aiguillé la conduite aux 2 extrémités et s'être assuré, en utilisant les techniques appropriées (notamment par hydrocurage), que la conduite n'est pas bouchée

Informations GC BLO :	
Opérateur d'Immeuble concerné : (qui déposera la commande GC BLO)	Orange
N° FCI de la commande de notification conduite cassée :	F54249210725
Commune concernée (code postal et nom) :	62280 St Martin Boulogne
Diamètre du câble prévu (mm) :	11,5

Informations Mutualisation FTTH :	
Opérateur Commercial concerné :	S.O
RéférenceCommandePriseInterneOC :	S.O
ReferencePrestationPrise :	S.O
Référence PBO :	S.O
Type PBO :	S.O
Client final : adresse	S.O
Client final : code postal/commune	S.O
Type raccordement PB/PTO :	S.O

Interlocuteur technique à contacter en cas de besoin :	
Nom/Prénom :	Ponthieu Grégory
Entreprise :	Eiffage Energies Systèmes
Fonction :	Conducteur de Travaux
Téléphone (mobile de préférence) :	06.25.56.02.52
Mail :	gemory.ponthieu@eiffage.com

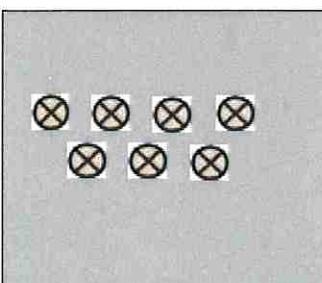
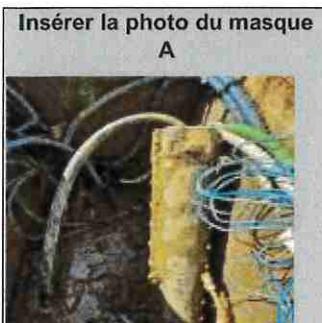
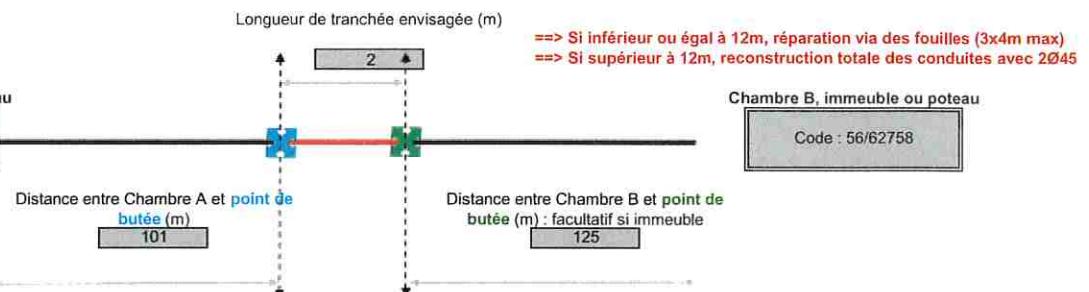
Adresse chambre A, immeuble ou poteau
2 Place de l'Orme 62280 Saint Martin Boulogne

Adresse du point de casse
11 Clos des Troènes 62280 Saint Martin Boulogne

Adresse chambre B, immeuble ou poteau
2 Place de l'Orme 62280 Saint Martin Boulogne

Chambre A, immeuble ou poteau
Code : 103/62758

Chambre B, immeuble ou poteau
Code : 56/62758



Commentaire éventuel :

